

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic, tenue à la salle J-Armand Drouin à l'hôtel de ville, le mardi 3 octobre 2017 à 19 h 30. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : monsieur le maire suppléant Pierre Latulippe, madame la conseillère Julie Morin et messieurs les conseillers Jean Bilodeau, Jasmin Brière, Jean Cloutier et Pierre Mercier.

M. le maire Jean-Guy Cloutier est absent de cette réunion ayant motivé son absence.

Assistent également à la réunion, M<sup>me</sup> Marie-Claude Arguin, directrice générale, M<sup>me</sup> Nancy Roy, greffière adjointe, M. Luc Drouin, trésorier, M. Yannick Gagnon, Financière Banque Nationale, des journalistes et des citoyens.

**Résolution no 17-529**

**MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Morin,

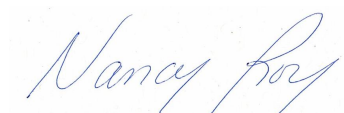
appuyé par M. le conseiller Pierre Mercier

et résolu :

DE PROCLAMER Ville de Lac-Mégantic, municipalité alliée contre la violence conjugale.

**Adoptée à l'unanimité**

COPIE VIDIMÉE,  
CE 3 OCTOBRE 2017, MIN 17-529



MME NANCY ROY,  
GREFFIÈRE ADJOINTE



Lac-Mégantic